

LE MÉMORIAL,
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Octidi, 28 prairial, an V.
Vendredi, 16 juin 1797 (v. st.) (N^o. 28.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

BELGIQUE.

Bruxelles, le 24 prairial (22 juin.) Hier (jour de dimanche), la plupart des ecclésiastiques de cette ville, qui n'ont pas signé la déclaration prescrite par la loi, concernant la police des cultes, ont exercé publiquement leurs fonctions, à la satisfaction d'une foule immense qui remplissoit les églises. Il s'y présenta quelques commissaires de la police, avec leurs agens, qui, toutefois sans troubler l'ordre et le recueillement pieux des assistans, se bornèrent à signaler les ministres de la religion, afin de porter leurs noms sur la liste de proscription, se flattant d'en faire les premières victimes de l'intolérance, lorsqu'ils pourront donner un nouvel essor à la persécution; mais on a tout lieu de croire que les maximes salutaires de la douceur prévaudront sur l'esprit de malveillance et de cruauté.

Les administrations de nos départemens, d'après une lettre de Ramel, ministre des finances, s'occupent de presser, par les mesures les plus sévères, la rentrée des sommes dues pour paiement d'impositions, droits, taxes, etc., etc., qui sont restées en arrière, et dont le recouvrement entier doit se faire avant la répartition de la contribution foncière de l'an 5, dans laquelle les Belges sont de nouveau condamnés à fournir 20 millions. Ce n'est pas tout; on menace les commissaires préposés à l'estimation des meubles des particuliers, d'agir à leur charge, s'ils ne terminent promptement leur travail, afin qu'on puisse nous soutirer encore quelques millions, au moyen de la perception du droit mobilier. Ah! quel peuple que celui qui peut ainsi se dépouiller jusqu'au dernier sou! En vérité, les Belges doivent avoir une forte dose de bonheur; car, depuis qu'ils sont admis à partager les rares destinées d'une nation libre et souveraine, ils ont payé beaucoup plus qu'ils n'avoient coutume de payer, en un demi-siècle, au gouvernement autrichien; mais aussi ce gouvernement n'étoit pas républicain, et, ce qui pis est, il ne facilitoit pas aux fripons les moyens de faire rapidement une fortune exorbitante, aux dépens de la classe honnête et laborieuse du peuple. Il faut avouer que ce gouvernement ne tendoit pas à favoriser cette *liberté* extraordinaire de tout oser et commettre impunément.

ITALIE.

Trieste, 22 mai, (3 prairial.) Le général français Bernadotte, commandant en chef dans le Frioul, vient, d'après les ordres du général Bonaparte, d'adresser, en date du 18, au magistrat d'Udine, une lettre ou proclamation rela-

tive au désarmement des habitans du Frioul vénitien, laquelle contient les articles suivans :

ART. I^{er}. « Le magistrat d'Udine est tenu de faire exécuter sans délai le désarmement ordonné par le général en chef. Il enverra directement des ordres aux magistrats des villes et villages, et ces derniers seront obligés de les exécuter dans les vingt-quatre heures, et de rendre compte au général de l'arrondissement et au magistrat d'Udine de leur soumission à l'ordre. A défaut de quoi, ils seront regardés comme coupables de révolte, traduits devant une commission militaire, jugés comme ennemis de la république française et traités comme conspirateurs contre l'armée.

II. « Les armes provenant du désarmement du Frioul vénitien seront transportées à Palma Nova.

III. « Le général Friant veillera à ce que, du Tagliamento à l'Isonzo, en partant de Codroipo, toute la partie de pays qui s'étend d'une rive à l'autre, et, remontant jusqu'à la Chiusa vénitienne, obtisse aux articles précédens.

IV. « Le général Guillaume veillera, de son côté, au désarmement de la partie de pays depuis Codroipo jusqu'à la mer, en descendant le Tagliamento, et depuis la mer jusqu'à Palma-Nova, en remontant la rive droite de l'Isonzo.

« Le magistrat d'Udine aura soin d'envoyer le présent ordre à toutes les municipalités du Frioul vénitien, et il devra en certifier aux généraux de l'arrondissement dans le délai de cinq jours au plus tard. »

Signé le général de division BERNADOTTE.

FRANCE.

Auxerre, le 17 prairial (5 juin.) Les jacobins de notre commune ont tenté de troubler la fête de la reconnaissance et des victoires. Dès la veille, ils avoient voulu enlever les canons, et s'étoient permis des discours insolens contre les autorités constituées. Le lendemain, ils se sont présentés à la maison commune avec plus d'audace; ils avoient les bras nus et se livroient à toutes sortes d'excès. Ils se sont jetés sur un dépôt d'armes qu'ils ont enlevées, après avoir enfoncé les portes du lieu où elles étoient enfermées. Ensuite, se mêlant dans les rangs, ils n'ont cessé d'interrompre la marche et les dispositions de la fête par des cris sanguinaires: le nommé Defrance, commissaire du directoire exécutif, étoit à leur tête, les encourageant du geste et de la voix. Cette affaire n'a point eu les suites que s'en promettoient les jacobins; toutefois elle est dénoncée au gouvernement à qui on a fait passer les pièces relatives aux auteurs de ces procédés violens.

Sens, le 18 prairial (6 juin.) Dans la nuit du 15 au 16, une vingtaine de brigands, que l'on croit de la compagnie des *chauffeurs*, ont investi un moulin de la commune de Gizy, à une demi lieue de Pont-sur-Yonne. Ayant pénétré dans la chambre du meunier, ils ont garotté celui-ci ainsi

que sa femme, ses enfans et une domestique; et après les avoir maltraités de coups, ils sont parvenus à leur faire déclarer où étoient l'argent et autres effets précieux, qu'ils ont enlevés avec les chevaux, linges, hardes et habillemens. La gendarmerie n'a encore pu rien découvrir au sujet de ces brigands.

MÉMOIRES secrets et critiques sur les cours d'Italie, par Joseph GORANI, etc. (Second extrait.)

Il paroît que tous les Etats dont M. Gorani a fait la satire, sont travaillés d'une grande maladie qui n'est pas absolument particulière aux monarchies; car il s'agit de l'épuisement des finances. Cette maladie est à-peu-près universelle, comme on sait; elle semble s'accroître en raison de la multiplicité des remèdes. Il faudroit se souvenir quelquefois de l'éloge que Voltaire donne au cardinal de Fleury; dans ces vers connus :

La France étoit blessée; il laissa ce grand corps
Reprendre un nouveau sang, raffermir ses ressorts,
Se rétablir lui-même en vivant de régime.

Mais dans les républiques comme dans les monarchies, personne aujourd'hui ne veut vivre de régime, pas même ceux qui l'ordonnent aux autres; et je ne sais ce qui en arrivera.

Au reste, le royaume des Deux-Siciles est si favorisé de sa nature, malgré les abus de son administration, que les habitans ont conservé l'esprit le plus ingénieux au sein de l'ignorance, et la gaieté la plus vive, au milieu de la misère. Cet avantage est bien quelque chose, et n'est pas très-commun.

En déplorant, avec M. Gorani, les maux qu'il peint avec énergie, on peut se refuser, je crois, à la conclusion qu'il veut en tirer. Il ne voit d'autre remède à tous ces désordres, que de détruire de fond en comble le gouvernement monarchique à Naples, et même dans le reste de l'Europe.

Que dirait l'auteur, d'un homme qui, frappé des abus introduits dans quelques constitutions populaires, ne voudrait plus que des constitutions monarchiques? Il le condamneroit sans doute, et il auroit raison. Je crois pourtant qu'il est tombé dans la même erreur. Est-il bien sûr qu'une monarchie tempérée par les lois ne convienne pas à certains climats et à certaines nations? A-t-il oublié qu'Aristote compte la monarchie au nombre des bons gouvernemens, et qu'il n'exclut que le despotisme du peuple ou celui d'un seul? Ne sait-il pas que les esprits les plus profonds dans les siècles modernes, ont pensé comme Aristote? D'ailleurs, ne craindroit-il pas de faire un présent bien funeste aux Napolitains, en leur donnant la liberté, avant qu'une bonne éducation les en ait rendus dignes? Il doit connoître les admirables réflexions sur les décades de Tite-Live, par Machiavel. Ce grand écrivain politique y soutient qu'un peuple qui a long-tems vécu sous la domination d'un prince, a besoin d'une vertu surnaturelle pour supporter le poids de la liberté; et qu'en un mot, chez un peuple corrompu, cette liberté si enviée, enfante plus de malheurs que le despotisme. Je fais, comme M. Gorani, des vœux pour les habitans de Naples; mais je souhaite qu'on les régénère par des moyens moins violens.

Du gouvernement de Naples, l'auteur passe à celui de Rome. Il hait encore plus les prêtres que les rois. Il rappelle, après beaucoup d'autres, les usurpations ultramontaines, et

les scandales trop réels que plusieurs papes ont donnés au monde.

Mille abus, je le sais, ont régné dans l'église:
Fleury, le confesseur, en parle avec franchise.

Ces abus s'accroissent de jour en jour, loin de disparaître, si l'on en croit M. Gorani. Il donne le portrait de tous les cardinaux, de tous les prélats, de tous les personnages connus à la cour de Rome. Cette partie de son ouvrage est très-amusante. Je ne sais si, après l'avoir lue, on fera comme le voyageur dont parle le conte si souvent répété du décameron de Boccace. Il étoit parti très-incrédule de Paris. Il habita quelque tems à Rome: il en revint très-pieux. On lui demandoit la raison de ce changement: « J'ai vu, répondit-il, tant de désordres à Rome, que j'ai conçu que l'église ne subsiste que par un miracle continu et en dépit de ses ministres. »

Ce n'est pas l'effet que ce spectacle a produit sur M. Gorani, comme on s'en doute bien. Il prononce contre les prêtres, et contre la religion romaine, le même anathème que contre les monarchies. Il croit les prêtres incapables de gouverner un Etat.

Il me permettra de lui observer que les écrivains les plus religieux ont tonné avec plus de force que lui contre les excès qu'il retrace. Ce n'est point parce qu'ils sont prêtres que quelques papes et cardinaux ont mal gouverné, mais parce qu'ils ont adopté tous les vices que leur état condamne et devoit repousser. Voltaire et plusieurs historiens anglais qui pensent comme lui, ont remarqué que plus d'un pape a gouverné avec gloire, et que Rome a conservé les arts et les lumières au milieu des siècles de la barbarie. Sans sortir de notre histoire, le moine Suger, si supérieur à son siècle, n'a-t-il pas mérité de justes éloges? D'Amboise ne fut-il pas le digne ministre d'un de nos meilleurs Rois? Quels noms plus imposans dans la politique que ceux de Richelieu et de Mazarin? Je ne veux pas me servir de tous mes avantages. Je ne citerai plus que le cardinal de Fleury, qui, né avec un caractère sage, mais avec des talens ordinaires, toujours foible, quelquefois pusillanime, répara les maux qu'avoient laissés croître la grande ame de Louis XIV, et le génie audacieux du régent. Le patriote Turgot, le brillant Choiseul, le vénérable Malesherbes et M. Necker, élevés au milieu des lumières du dix-huitième siècle, ont-ils su en faire autant.

Conclurai-je de là que le gouvernement des prêtres est le meilleur? Non, sans doute, mais qu'il faut se défier de toutes les préventions qu'on aime à multiplier contre eux, et qu'en un mot, la raison, l'histoire et l'expérience démentent tous ces arrêts irrésistibles.

M. Gorani, lui-même, rend hommage à plusieurs cardinaux vertueux et éclairés. Il est très-juste quand il ne s'abandonne point à l'esprit de parti. Il peint, sous les couleurs les plus favorables, un prince peu connu, c'est le duc de Modène. Il a les lumières les plus étendues, et les qualités les plus rares: son seul défaut est l'avarice.

« J'ai plusieurs fois causé avec ce prince, dit M. Gorani. L'histoire des nations, leurs intérêts divers, leur littérature, rien de ce qui les concerne, ne lui est étranger. Huit ans avant la révolution, il me disoit: J'ai de la peine à lire le récit des folies que la cour de France ne cesse de faire. Ce royaume ne peut plus exister long-tems: il faut que crise, elle arrivera; elle sera funeste: je m'attends à une désorganisation entière. On parloit devant lui de diverses puissances: voici comme il les définit. La Russie est un arbre

fruitier qui, au moyen de la serre, produit des fruits précoces : cette primeur sera fatale à l'arbre. La Prusse n'est redoutable que pendant la vie de son roi (alors Frédéric II.) L'Espagne a repris l'habitude de la nullité ; cela devient pour elle une seconde nature. »

Il est triste pour le dix-huitième siècle qu'un de ses plus sages philosophes ait élevé le duc de Parme. Les résultats de cette éducation, fondée sur l'analyse et la méthode philosophique, n'ont abouti qu'à faire un prince fort inférieur au roi de Naples qui ne savoit ni lire ni écrire avant son mariage. Les détails de la vie privée du grand duc de Parme et de la grande duchesse, sœur de la reine de Naples, ressemblent beaucoup aux contes de Boccace et de la reine de Navarre ; c'est, dit-on, le même mélange d'idées superstitieuses et de licence dans les mœurs ; on ne peut rien citer de ces chapitres ; on a cru devoir montrer la même circonspection pour quelques anecdotes secrètes du vatican.

La noblesse lombarde forme la portion la plus éclairée de l'Italie. M. Gorani nomme une foule de savans et de gens de lettres sortis de cette classe dans le Milanais.

Il compare les deux républiques de Gènes et de Venise : il se déclare pour la première, et les motifs de son choix annoncent un politique aussi humain qu'éclairé. A Venise, des barrières injurieuses séparent toujours les nobles et le peuple. A Gènes, les nobles sont plus rapprochés des plébéiens. Les premiers ne dédaignent point le commerce, et les derniers ont des magistratures particulières, qui leur donnent une existence honorable dans l'Etat. Aussi, comme les nobles de Gènes n'ont jamais été oppresseurs, le peuple, dit-il, ne les a jamais opprimés dans les fréquentes révolutions de Gènes, dont il fait le rapide tableau jusqu'à 1750. Si on en croyoit certains récits sur la dernière insurrection de cette ville, le peuple y seroit un peu changé. Il est fâcheux qu'on puisse en accuser notre influence.

La petite république de Lucques est gouvernée par des nobles ; mais ces nobles, qui ne sont sévères que pour eux-mêmes, et qui sont pleins de justice et d'humanité pour le peuple, en sont chéris et révéés. Il est difficile, selon M. Gorani, de trouver un coin de terre où il y ait plus d'union et de bonheur. Il s'étonne cependant de voir tant de prospérité chez une nation asservie à tous les préjugés de la religion romaine ? D'autres auroient pu conclure, en comparant la république de Lucques à d'autres Etats de l'Italie, que peut-être dans la première on est religieux de bonne foi, et qu'ailleurs on ne l'est que par hypocrisie.

Il se pourroit que M. Gorani, qui s'est déclaré l'ennemi de tous les rois, leur eût rendu un grand service sans le vouloir. Il leur indique les sûrs moyens avec lesquels ils peuvent arrêter les soulèvemens des peuples. Les courtisans diront qu'il a fait un libelle. Mais les rois ne doivent plus penser comme les courtisans. Le censeur qui adresse les vérités les plus rigides à ceux qui gouvernent, est aujourd'hui leur plus véritable ami.

N. B. Des personnes dignes de foi m'apprennent que M. Gorani est bien changé depuis l'impression de ses Mémoires, qui ont paru pour la première fois, il y a trois ans. Il vit à Genève ; et s'il écrivoit un livre politique en ce moment, on dit qu'il traiteroit les Etats populaires avec plus de sévérité que les Etats monarchiques. *Je connoissois bien les grands*, répète-t-il souvent ; *mais je ne connoissois pas les petits*.

En conséquence, il est très-dégoûté de la politique. Il s'amuse à faire des romans, et il en est plus heureux. Il

rève agréablement ; et ce n'est plus que dans un monde idéal qu'il bâtit des républiques parfaites et qu'il cherche des princes accomplis. Je souhaite que tous ceux qui ont commencé comme lui, finissent de même pour leur bonheur et pour le nôtre.

Didot annonce une superbe édition de Virgile. (Voyez la notice au supplément.)

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 27 prairial.

Aubert, de la Côte d'Or, demande la parole pour une motion d'ordre, tendante au rétablissement de la religion et de la morale. Quelques voix réclament l'ordre du jour. Sur la motion de Quatremér, le conseil prononce l'ajournement jusqu'à l'époque où la discussion s'ouvrira sur le rapport de la commission chargée de la police des cultes.

Le 18 messidor, an 2, Charles Blauquet Rauville fut conduit à l'échafaud, sur un acte d'accusation informé, et sans avoir été jugé. Ce fait est attesté par l'inspection des registres du tribunal révolutionnaire. Le prétexte de cet assassinat juridique fut que Rauville avoit adhéré aux arrêtés du Parlement de Toulouse, en date du 25 septembre 1790. La malheureuse veuve, dépourvue de tous ses biens, a présenté une pétition fondée sur cette question : « Les biens d'un individu qui a subi la peine de mort sans jugement, ont-ils pu être confisqués et vendus ? » Après avoir entendu Thibaudeau, le conseil décide la question par la négative, et prend la résolution suivante :

« L'article 21 de la section 2 du décret du 22 prairial an 2, n'est point applicable aux ventes des biens appartenans à des individus qui ont subi la peine de mort sans jugement, ou qui n'ont point été portés sur la liste des condamnés. »

Bailleul paroît à la tribune. Le rapport que fit hier Gilbert Desmolières, sur les finances, ne paroît à l'opinant qu'une *indécente diatribe* contre le directoire, contre les ministres, contre leurs agens, contre les fournisseurs (tant honnêtes) ; contre tous ceux enfin que Desmolières a cru fripons ou dupes des fripons.

En effet, comment soupçonner d'improbité la compagnie *Dijon*, la compagnie *Ouvart*, la compagnie *Noël*, la compagnie *Gailard* ? elles n'ont gagné que le double aux marchés qu'elles ont bien voulu faire. Ceux qui ont dénoncé la compagnie *Dijon*, par exemple, ne l'ont fait, dit Bailleul, que pour se ménager le plaisir d'accuser. Aussi, toutes les bourses vont se fermer ; le service public va manquer (c'est toujours Bailleul qui parle) : le bien de l'Etat, si cher aux patriotes, ne pourra qu'en souffrir.

A l'occasion des dépenses énormes de l'instruction publique actuelle, contre laquelle Gilbert Desmolières a blasphémé, Bailleul soutient qu'on veut évidemment faire des Français autant de *sujets du Pape*. Et nos braves soldats, ajoute ingénieusement l'opinant, veut-on aussi en faire des *soldats du pape* ?

Bailleul, qui ne se souvient plus des leçons qu'il prit au collège, prétend que sous l'ancien régime, la religion et la morale n'entroient pour rien dans l'instruction publique. Or, dit-il, pourquoi la république feroit-elle plus pour l'enseignement que n'en faisoit la monarchie ?

Mais ce que Bailleul ne peut pardonner à la commission des finances, ce sont les efforts qu'elle a faits auprès

du directoire pour l'engager à traiter de la paix. Ces efforts, dans le langage de Bailleul, sont des *intrigues*. On les connoitra, dit-il, quelque jour, ces intrigues; et c'est lui, sans doute, qui se chargera d'en dévoiler toute l'horreur à la France pacifiée malgré lui.

Pour appaiser le directoire, Bailleul est d'avis, en finissant, de lui soumettre avant l'impression, le rapport de Gilbert Desmolières.

Gilbert Desmolières : Je n'ai jamais été membre de la commission chargée de surveiller la trésorerie nationale : je n'ai donc pu connoître ni dénoncer plutôt ses marchés avec la compagnie Dijon, et autres non moins bonnes compagnies. Camus et Defermont ont fait leur devoir en dévoilant ces turpitudes : ils l'auroient fait plutôt, s'ils en eussent été plutôt instruits; et leur réputation de probité est trop solidement établie, pour s'ébranler aux foibles coups de Bailleul.

Dans mon rapport sur les finances, je n'ai parlé ni du pape ni des soldats du pape; et je ne veux point faire ici, avec Bailleul, assaut de mauvais quolibets.

Mon sujet m'a forcé de parler de l'instruction publique, puisqu'elle absorbe en pure perte des sommes énormes. J'ai dû dire *en pure perte*, puisque vos écoles sont désertes; et que nuls pères et mères ne veulent envoyer leurs enfans sous des maîtres qui n'admettent pour objets de leurs leçons, ni religion, ni morale.

Je ne conteste à personne la liberté de haïr la morale; mais je la chéris, moi, et je ne la trouve nullement étrangère au gouvernement, aux finances.

On me reproche d'aimer la paix; et moi, je m'en fais gloire; assez d'autres aiment la guerre. Je le répète, tous mes vœux sont pour la paix: c'est cet amour pour la paix que partageront constamment avec moi mes collègues à la commission des finances; c'est cet amour pour la paix, je l'avoue avec franchise autant qu'avec douleur, qui nous fit faire, dans la dernière session, une opération infame de finance (profond silence dans l'assemblée), je parle de la loi qui, sur la proposition de la commission, mit à la disposition du directoire une somme de cent millions. Un membre du directoire se rendit en personne auprès de nous: « Il nous faut des fonds, nous dit-il »: nous allégâmes la pénurie du trésor public. On nous fait craindre alors le retour de nos braves soldats dans l'intérieur: le défaut de fonds les fera, disoit-on, désertir leurs drapeaux. « Eh! répondis-je, aimez-vous mieux faire massacrer nos guerriers au-delà des frontières, que d'employer ces fonds que vous sollicitez, à conclure une paix honorable? » — Eh bien, répliqua-t-on, nous la ferons la paix, mais il nous faut cent millions!....

À ce doux espoir de la paix, nous vîmes les flots de sang arrêtés, les pleurs des nations séchées, toutes les plaies fermées, le bonheur et l'abondance revenues pour consoler et la France et l'Europe. Crédules que nous fûmes! Le lendemain nous parlâmes: les cent millions furent accordés.... Mais la paix ne fut pas conclue!

Les voilà nos intrigues. Que la peine retombe sur les coupables!

Ce n'est pas la seule fois qu'on attaque votre commission des finances. Déjà l'on est parvenu plusieurs fois à en chasser les membres les plus intrépides. Ce matin même encore, nous avons été avertis qu'un nouvel assaut nous seroit livré dans cette séance; et l'on a vu Bailleul monter le premier à la brèche. Je vous adjure, ô mes collègues, amis de la

vérité! Rompez un moment le silence! Ne recôtes-vous pas, comme moi, l'avis d'un prochain combat?...

Oui! Oui! s'écrie-t-on de toutes parts.

Après un moment d'agitation, Gilbert reprend: « Quelle est donc cette nouvelle tactique, de jeter tout-à-coup l'effroi dans les deux conseils à la fois, par un message peu véridique, où l'on provoque un comité secret? »

La commission de la surveillance de la trésorerie nationale vous apprendra la vérité sur les hôpitaux: et vous verrez que la cause de la mortalité qui malheureusement les frappe, n'est pas celle indiquée par le directoire. Et l'on ne rougit pas de vous proposer de soumettre au directoire les rapports de vos commissions! Et c'est un représentant du peuple qui le demande!

Tout est perdu, si le gouvernement s'arroge l'initiative des lois. L'assemblée constituante vous a laissé un grand exemple à suivre. À l'époque de la discussion sur la nature du veto royal, le ministre Necker fit tenir son projet par un message. L'assemblée n'ouvrit point ce message, et délibéra sans consulter un ministre.

Que le directoire apprenne enfin à remplir son devoir. Il doit attendre nos ordres et les exécuter. Le directoire peut donner des fêtes; il peut acheter, par des repas splendides, les suffrages qu'on veut lui vendre: mais qu'il respecte le sanctuaire des lois et les représentans du peuple français!

Gilbert descend de la tribune, sans prendre de conclusion. Sans doute le conseil eût voté l'impression de ce discours, s'il n'eût été improvisé.

Noguier-Madiger fait ensuite un rapport sur le message relatif aux hôpitaux. Il en résulte, comme l'a dit Gilbert, que le message est une exagération perpétuelle. Le bureau central, par exemple, demande 1,100,000 liv. pour leur service; tandis que le département atteste qu'il suffit de 200,000 liv. Le conseil arrête l'impression et l'ajournement.

La commission des colonies instruit le conseil que les agens du directoire aux îles de France et de la Réunion, quoique de retour depuis un an, continuent de toucher leur traitement de commissaires, et reçoivent par mois chacun 625 l., tandis que les officiers de la marine, les rentiers et les pensionnaires meurent de faim. Sur la proposition de Tarbé, rapporteur, le conseil révoque l'autorisation donnée au directoire d'envoyer des agens aux îles de France et de la Réunion.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 27 prairial.

Marbos et Rossié se réunissent pour combattre de nouveau la résolution relative aux élections du Lot.

Murairé les réfute avec cette force de logique qui n'appartient qu'à la raison.

La discussion est définitivement fermée. Deux épreuves paroissent douteuses. On passe à l'appel nominal. Sur 197 votans, la résolution a réuni 114 suffrages. Elle est adoptée.

Sur la proposition de Barreau, rapporteur d'une commission spéciale, le conseil adopte ensuite, sans difficulté, la résolution du 24, relative aux opérations de l'assemblée électorale de la Haute-Marne.